Hébergement permanent

LES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE TARIF

- Le socle de prestations minimales (décret du 30 décembre 2015),
- Possibilité d'entretien du linge des résidents (excepté vêtements fragiles),
- Accès salle à manger des familles, privative et équipée dans chaque lieux de vie.





LES PRESTATIONS SOINS ET DÉPENDANCE INCLUSES DANS LE TARIF

- · Les honoraires médicaux et paramédicaux,
- Les examens de biologie et de radiologie (excepté matériels lourds),
- · Les médicaments,
- Les protections.



NE SONT PAS COMPRIS

Hébergement

- · L'utilisation de la chambre d'accueil pour les familles,
- · Les prestations coiffure ou soins esthétiques,
- · Les repas restaurant lors de sorties,
- Le téléphone et la télévision.





Soins

- Les consultations de spécialistes,
- Les bas de contention,
- · Les prothèses,
- Les transports sanitaires.

